



Officine réclame une dette plus de 7 ans après avoir clôturé

Par **Shaimoune**, le **07/03/2018** à **00:46**

Bonjour,

Mon mari avait un compte bancaire au Crédit Lyonnais qu'il a clôturé il y a plus de 5 ans. Aujourd'hui, on a reçu un appel d'un bureau de recouvrement qui nous réclame de payer 684 € qu'on doit au Crédit Lyonnais. Je ne comprends rien.

Merci de me dire s'ils ont le droit de réclamer une dette longtemps après la clôture du compte. Je précise que mon mari est un particulier et qu'il est sans travail.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2018** à **08:41**

Bonjour,

Vous avez reçu un appel téléphonique, vous ignorez cet appel car l'officine de recouvrement doit vous communiquer les éléments qui prouvent votre dette.

Je vous invite à lire le dossier en post-it relatif aux "officines de recouvrement" et c'est là : https://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm

Vous y constaterez leurs méthodes plus ou moins légales (souvent moins que plus) et l'attitude à adopter à leur égard. Surtout, ne payez rien et ne proposez même pas un

échelonnement de cette dette.

Bonne lecture.